

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'UFR Arts et Sciences Humaines pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Membres permanents

Président :

Hervé BRETON, Professeur des Universités en Sciences de l'éducation et la Formation, Université de Tours

Assesseur universitaire :

Thomas SIGAUD, Maître de conférences en sociologie, Université de Tours

Assesseur Professionnel :

Sandrine CESVRE, Ingénieur de formation – Campus des métiers, CMA 37

Membres mobiles

Rapporteur universitaire :

Corinne ROUGERIE, Maître de Conférence en Sciences de l'Éducation, Université de Tours

Rapporteur professionnel :

Barbara FRIZON, Accompagnatrice en formation et en insertion professionnelle, DIAFEI Accompagnement & Autoformation

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 12/02/2024

A. Giacometti